

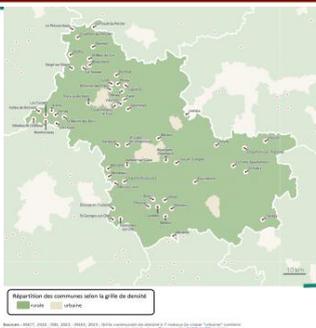


Anne-Marie THÉVENET, Maire de Chémery
et le Conseil Municipal

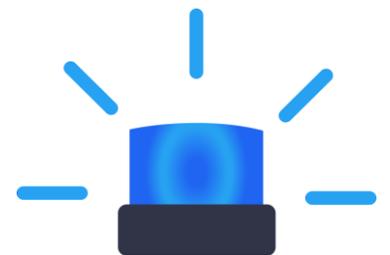
ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux
qui aura lieu

le dimanche 19 janvier 2025 à 11h
à l'Espace Beaumont
rue Clotaire Paumier - 41700 CHÉMERY

Un cocktail sera offert à l'issue de la cérémonie



 Recensement
de la population 2025



Village d'avenir
en page 3

Recensement de la
population
en page 17 et 18

Conseil de la gendarmerie
en page 21 à 23

MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Cette fin d'année est marquée par une situation politique chaotique, des faits divers de plus en plus sordides, une tension extrême, des guerres présentes à notre porte avec leurs incidences tragiques.

Notre monde vacille toujours et nous ne pouvons qu'avoir compassion et tristesse pour toutes les victimes et leurs familles. Rien ne saurait justifier la violence de toutes les parties. Malgré cela nous devons continuer à vivre et nous serrer les coudes.

C'est à nous, élus, de rester vigilants à ce que la situation ne se dégrade pas.

La commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec cette tentation du déchirement. Elle est garante de la continuité du service public, pour tous et partout sur le territoire.

Plus que jamais, la commune crée du lien et rassemble les bonnes volontés. Comme le clamait Victor Hugo, « c'est par la fraternité qu'on sauve la liberté ».

Nous sommes persuadés que la fin de l'année doit rester un moment de retrouvailles, de convivialité et de fête. Se retrouver ensemble, faire table commune, passer des moments festifs et conviviaux sont nécessaires à notre équilibre.

Notre tissu associatif est toujours aussi important et bien portant. Je remercie tous les bénévoles qui conservent cette volonté de servir et d'animer notre commune au fil des mois et des ans. C'est aussi ça le dynamisme de notre commune ! Que leurs convictions et leurs valeurs reconnues soient partagées de toutes et tous.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, administratif, technique, la maison d'Odette, le personnel périscolaire et les équipes enseignantes du SIVOS Chémery-Méhers. Garder son école dans un village est fondamental et fédérateur. Je remercie également les artisans, les commerçants et toutes celles et ceux qui oeuvrent au quotidien pour que notre commune reste attractive et dynamique.

La cérémonie des vœux de la Municipalité aura lieu le dimanche 19 janvier 2025 à 11h à l'Espace Beaumont.

Sur ces mots, au nom de l'ensemble des élus et du personnel communal, je vous présente à toutes et tous mes vœux de santé et de bonheur. Prenez soin de vous et des vôtres.

Bonne et heureuse année 2025



Le Maire, Anne-Marie THÉVENET

ACTION CITOYENNE

Pour certaines personnes, la mobilité ne va pas de soi comme le fait d'être seul en milieu rural sans voiture, sans permis, loin de tout, le manque de transport en commun ou encore les difficultés d'accès pour les personnes en situation de handicap, il est parfois difficile d'aller d'un lieu à un autre par ses propres moyens.



C'est pourquoi je fais appel à des personnes de bonne volonté, qui ont un peu de temps libre pour créer une association de transport solidaire, être chauffeur bénévole afin d'accompagner les personnes âgées ou personnes sans moyen de locomotion chez le médecin, faire des courses, etc.

Grâce à vous, ces personnes pourront se déplacer sans encombre et assurer leur rendez-vous. Le but serait de créer une association avec des statuts. À aucun moment il ne serait question de prendre la place d'un taxi.

Les personnes intéressées peuvent appeler soit en mairie au 02 54 71 80 24 soit le 06 17 93 71 72.

La commune de Chémery est lauréate du programme Villages d'Avenir (programme pour booster des projets en milieu rural) et à ce titre il nous faut porter un projet.

Le projet serait de faire une salle dédiée aux activités, animations, gymnastique à la maison d'Odette.

Actuellement, les activités se déroulent dans la salle à manger, le hall, ..., ce qui n'est pas très confortable.

Il est proposé :

- des séances de gymnastique une fois par semaine avec un professeur,
- des ateliers mémoire deux fois par semaine,
- des animations et goûter avec l'association « les amis de la maison d'Odette » une fois par mois avec les adhérents.

Ces animations sont ouvertes à tous les seniors habitant la commune.

Pour monter ce projet, il serait bien de créer des liens intergénérationnels avec les enfants de l'école et des collégiens habitant la commune.

Nous avons quelques jeunes prêts à participer et nous les remercions.

À la maison d'Odette, c'est un puits de savoir : de Monsieur Bertrand qui, à l'âge de 91 ans, a réalisé les 25 plus beaux pieds de tomates de Chémery, à Madame Bonodeau qui a la main verte pour faire pousser toutes les boutures jamais rêvées. Nos anciens ont du talent !

Nos résidents ont tant de choses à transmettre et les jeunes ont tellement une soif d'apprendre, nous sommes convaincus que nous pouvons réaliser de beaux projets tous ensemble.

Si vous avez des idées, si vous souhaitez participer aux projets, contactez la mairie.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de notre projet.

Je vous remercie.

Une réunion aura lieu avec le porteur de projet en mairie le mercredi 8 janvier 2025.



VISITE DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET

Mercredi 4 décembre 2024, dans le cadre du programme Villages d'Avenir, nous avons eu la visite de Monsieur Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Romorantin, et Monsieur Christophe BOUILLON, Président de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Ils ont rencontré les résidents et visité les locaux et un appartement.

Notre projet d'extension pour une salle d'activité et animation a semblé retenir leur attention.



RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 23 septembre 2024

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Vincent GOUMIN, Corine DAVAU, Yves GUYAU, Stéphane LECLERC, Kathia CHABAUD, Philippe PEZÉ, Jean-Marc POMME, Alain ANGIER, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU.

Absent(s) : Sébastien PICOTIN, excusé, Alain ANGIER.

Procurator(s) : Sébastien PICOTIN a donné procuration à Yannick TROTIGNON.

Secrétaire de séance : Yannick TROTIGNON

Nombre de présents : 12 **Nombre de votants :** 13

La séance est ouverte à 20H00.

Madame le Maire informe de 3 décisions budgétaires portant virement de crédit qu'elle a prises, pour alimenter des articles.

1° Recensement de la population 2025 : création d'un emploi d'agent recenseur.

Le recensement de la population aura lieu sur la commune du 16 janvier au 15 février 2025. 2 agents recenseurs sont nécessaires pour procéder à l'enquête. Un agent est déjà en poste dans la collectivité à temps plein et l'autre sera contractuel sur un poste à créer, pour accroissement temporaire d'activité.

Le mode de rémunération sera fixé dans une prochaine séance.

Madame le Maire propose de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité pour effectuer le recensement de la population.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2° Budget principal : décision modificative budgétaire.

Il y a lieu d'effectuer un transfert, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, pour financer le remboursement en capital de l'emprunt souscrit pour l'achat de la maison Rue de Saint-Aignan, versé en avril, selon :

section de fonctionnement :

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66 - 66111 intérêts réglés à l'échéance	-6 077,00 €			
011 – 615221 bâtiments publics	-17 009,00 €			
023 - virement en section d'investissement		23 086,00 €		
TOTAL	-23 086,00 €	23 086,00 €		

section d'investissement :

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 – virement de la section de fonctionnement				23 086,00 €
16 – 1641 emprunts		23 086,00 €		
TOTAL		23 086,00 €		23 086,00 €

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 (SUITE)

3° Approbation du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes Val de Cher Controis au 1er janvier 2025.

Le Conseil Communautaire de la CCV2C s'est réuni le 15 juillet 2024 pour délibérer sur le transfert des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes Val de Cher Controis au 1er janvier 2025.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI.

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce transfert.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Sébastien PICOTIN arrive à 21h15.

- 4° Extension du périmètre du SIAEP Chémery-Méhers à la commune de Châtillon-sur-Cher, conditions de répartition financières et patrimoniales et modification des statuts.

Madame le Maire explique que 2 décisions seront prises : l'adhésion de la commune de Châtillon-sur-Cher au syndicat au 31 décembre 2024, et la modification des statuts.

Le comité syndical du SIAEP Chémery-Méhers s'est réuni le 25 septembre 2024 pour délibérer sur l'adhésion de la commune de Châtillon-sur-Cher au syndicat au 31 décembre 2024.

Sont annexés à la délibération les conditions financières et patrimoniales et de mise à disposition de la commune de Châtillon-sur-Cher au syndicat ainsi que les futurs statuts du syndicat dans son périmètre étendu au 31 décembre 2024.

L'extension du périmètre nécessite, pour être valide, que la majorité qualifiée des communes actuellement membres du SIAEP Chémery-Méhers délibère favorablement à cette extension (la majorité qualifiée étant définie comme les 2/3 des communes représentant au moins 2/3 de la population de l'EPCI).

Madame le Maire demande dans un premier temps à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Châtillon-sur-Cher au syndicat au 31 décembre 2024, et les conditions de répartition.

Une élue fait remarquer que la commune de Chémery ne dispose d'aucun renseignement ou de données chiffrées sur ce projet.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 4 ABSTENTION : 4

Madame le Maire demande dans un second temps de se prononcer sur les statuts modifiés, dont le changement de siège social de Chémery à Méhers.

N'ayant pas été consulté en amont, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au changement de statuts tels que proposés.

VOTE : POUR : 0 CONTRE : 13 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Guichet unique de l'ingénierie par l'Etat : il s'agit d'un accompagnement dans les projets des collectivités, pour connaître les dispositifs mobilisables les plus adaptés. Une adresse fonctionnelle est mise en place à ce titre.
- Malgré les fortes hausses de l'énergie, le coût de l'éclairage public a baissé depuis l'extinction de l'éclairage la nuit.
- Dispositif « Ville à Joie » proposé par le Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (rassemblement de commerces, services de santé, services publics...) : l'assemblée est d'accord pour s'inscrire.
- Madame le Maire fait le point sur le dispositif « Villages d'Avenir » pour un projet à la MAFPA. A faire chiffrer.

La séance est levée à 22h00.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024

Date de convocation : 21 octobre 2024

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Vincent GOUMIN, Corine DAVAU, Yves GUYAU, Stéphane LECLERC, Kathia CHABAUD, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Patricia CONARD.

Absent(s) : Sébastien PICOTIN, Claire-Anne BETHULEAU, Jean-Marc POMME, excusés.

Procuration(s) : Sébastien PICOTIN a donné procuration à Yannick TROTIGNON.

Secrétaire de séance : Kathia CHABAUD

Nombre de présents : 11 **Nombre de votants** : 12

La séance est ouverte à 20H05.

1° Choix du fournisseur des travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public et du stade.

Suite à la consultation des entreprises, 3 offres ont été reçues et analysées par le cabinet IDELUM, assistant à maîtrise d'ouvrage :

- Eiffage de Joué-les-Tours (37) : 181.520,15 € HT
- NGE Energies Solutions de Saint-Cyr-en-Val (45) : 168.374,53 € HT
- R² l'Energie d'Eclairer de Noyers-sur-Cher (41) : 138.729,50 € HT

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise R² l'Energie d'Eclairer, qui se classe première au vu du rapport d'analyse des offres et des critères (prix 40%, valeur technique 50% et délais 10%).

VOTE : Le Conseil Municipal, 12 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION choisit l'entreprise R² l'énergie d'éclairer pour les travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public, et du stade, et charge Madame le Maire de signer toutes les pièces afférentes au marché.

2° Projet de maillage du Schéma Directeur Cyclable.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes Val de Cher Controis est engagée dans une démarche de réduction de la dépendance à la voiture individuelle. L'élaboration du schéma directeur cyclable est un axe fort de cette politique.

C'est un outil de programmation et de planification qui permet de définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique cyclable. Il permet des investissements dans un plan pluriannuel.

Le coût estimé est de 315.757,00 €, pour une longueur d'aménagements de 13,9 km.

Après avoir pris connaissance du maillage sur la commune, et après en avoir discuté, le Conseil Municipal doit le valider ou pas. Compte tenu du coût annoncé et du bon état général des chemins existants, le Conseil Municipal décide de ne pas valider ce projet de maillage.

VOTE : POUR : 0 CONTRE : 12 ABSTENTION : 0

3° Choix du fournisseur pour la mission de coordinateur SPS pour les travaux d'aménagement du lotissement du Rossignol.

Suite à la consultation de 3 entreprises, 2 offres ont été reçues et analysées par le cabinet GEOPLUS, selon :

- AB COORDINATION de Romorantin (41) : 910,00 € HT
- SARL ACP 2S de Bléré (37) : 990,00 € HT
- BATEC n'a pas répondu à la consultation.

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise AB COORDINATION pour cette mission.

VOTE : Le Conseil Municipal, 12 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, choisit la société AB COORDINATION pour assurer la mission de coordinateur SPS des travaux d'aménagement du lotissement du Rossignol, et charge Madame le Maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

4° Dossier de l'adhésion de Châtillon-sur-Cher au SIAEP Chémery-Méhers au 31 décembre 2024, et des changements de statuts.

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 30 septembre dernier, le Conseil Municipal a adopté l'adhésion de la commune de Châtillon-sur-Cher au SIAEP Chémery-Méhers et, n'ayant pas été consulté en amont, s'est opposé à l'unanimité au changement de statuts proposé, ce qui compromet l'adhésion de Châtillon-sur-Cher au syndicat.

Depuis, Madame le Maire s'est entretenue à ce sujet avec les services de la Communauté de Communes et Monsieur le Maire de Châtillon-sur-Cher.

Après échange avec le cabinet DUPUET, et au vu du retour du contrôle de légalité, le conseil entendant uniquement s'opposer au changement de siège social, sur proposition de Madame le Maire, accepte de corriger la rédaction de la délibération en ce sens.

Questions diverses :

- **Refuge de Sassay 41** : Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'association par lequel la présidente nous informe qu'à partir du 1er janvier 2025, le service fourrière ne sera plus proposé à la commune, compte tenu de la situation critique du refuge. Une éventuelle reprise par la SPA nationale est envisageable, mais non assurée à ce jour. Sans reprise, le refuge proposera de prendre en charge certains animaux errants sous conditions selon une grille tarifaire.

RÉSOLUTION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024 (SUITE)

- **Festillésime 41** : Le Département, soucieux de permettre au plus grand nombre d'accéder à une offre culturelle de qualité, soutient, au travers de ses saisons culturelles, l'organisation d'un ensemble de manifestations dans les communes rurales du Loir-et-Cher. Les communes, offices de tourisme et associations sont subventionnées. La prise en charge est de 50% sur le montant global des cachets des artistes ainsi que les charges sociales de l'organisateur. Il met à disposition un catalogue de propositions artistiques.
- Madame le Maire remercie son équipe pour son implication ce week-end, lors de la cérémonie des Maisons Fleuries et le repas des séniors.
- Le projet de déviation devrait faire l'objet de nouvelles fouilles.
- Madame le Maire fait part d'un mail élogieux reçu d'une habitante de la commune, concernant l'accessibilité aux mal voyants, le jardin des saveurs de la mairie, l'étang, l'accueil de l'épicerie, la bibliothèque...
- L'association « Plus belle et plus propre notre Terre », créée à l'initiative d'enfants de la commune, propose de planter un arbre sur la commune. Les élus choisissent de planter un arbre ombrageux au City Park.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 19 janvier 2025, à 11h00.
- Problème du Chemin des Cosses toujours en mauvais état : proposition d'en interdire la circulation aux poids-lourds et aux bus ou plutôt le goudronner.
- Problème de stationnement au gymnase dû à l'incivilité des gens. Veillez aussi à bien éteindre en partant.
- Travaux du SIAEP Chémery-Méhers : nettoyage de réseaux et travaux de réhabilitation de réseaux Rue Mathias Dardouillet, à compter du 4 novembre 2024, nouveau forage à la Grande Brosse en début d'année prochaine et lancement de l'appel d'offres pour la nouvelle station d'épuration de la Noue.

La séance est levée à 21h40.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

ÉTAT CIVIL



Dates des dernières décisions de conseil :

- 10 juin 2024
- 15 juillet 2024

Les résolutions de conseil communautaire sont disponibles

- Sur le site internet :
<https://www.val2c.fr/lintercommunalite/decisions-du-conseil/>
- À consulter en mairie

NAISSANCE :

Félicitations aux heureux parents, Ivanilde RANGEARD ET Kader DJABER, domiciliés au 12 Résidence du Château, et tous nos vœux à

Énaya, Shaïma DJABER, née le 12 septembre 2024

MARIAGE :

Le 19 octobre 2024 se sont mariés
Anne MIDOIR et Lazare DILARD
Félicitations aux heureux mariés

Le 30 novembre 2024 se sont mariés
Caroline NIARD et Pascal PETIT
Félicitations aux heureux mariés

DÉCÈS :

Cécile Marguerite, Aimée HÉNAULT, veuve de Roger LCHAT, décédée le 24 novembre 2024.

Sincères condoléances à toute la famille

CHÉM'INFOS N°18 – Avril à juin 2025

Pour la bonne organisation de l'édition du bulletin municipal, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les articles à insérer dans le prochain bulletin **pour le 28 février 2025**, date butoir, pour une parution à partir du 31 mars. Après cette date, les articles ne seront pas publiés.

CELA S'EST PASSÉ ...

LA SEMAINE DU GOÛT À LA CANTINE SCOLAIRE

Cette année, pour la semaine du goût, une animation a eu lieu au restaurant scolaire de Chémery le mardi 15 octobre 2024.

À l'initiative du syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Mme Cailleau de la ferme de la Faubonnière est venue expliquer son métier aux enfants puis elle leur a fait déguster du pâté et des rillettes de canard.

Ce jour là au menu, les enfants ont mangé des saucisses de volaille (de la ferme) accompagnées d'une purée de courge butternut de chez M. Jourdain à Chatillon-sur-Cher et des pommes de chez M. Prieur à Soings en Sologne.

Cette animation a permis aux enfants de déguster des produits locaux et de faire le lien entre l'agriculture et l'alimentation.



REPAS DES SENIORS

Dimanche 27 octobre 2024 a eu lieu le repas des séniors à l'espace Beaumont.

Une journée de convivialité et de partage attendue de tous. Après un discours, a eu lieu la remise des cadeaux aux aînés de la commune qui étaient présents, Madame BROSSIER Irène, 95 ans, et Monsieur TROTIGNON Hubert, 90 ans, qui ont reçu un coffret gourmand.

Madame VERNIER, 96 ans, et Monsieur BERTRAND, 91 ans, de la maison d'Odette ont eu un bouquet de fleurs pour agrémenter leur intérieur.

Un délicieux repas fut préparé par Karin du P'tit Chémery, le dessert par la boulangerie Riquin, le tout accompagné par les vins de nos viticulteurs (Domaine de Bellevue et la Cave de la Grande Brosse).

Sandra et Viani nous ont égayés avec leurs belles voix et ont fait danser et chanter les convives.

En attendant l'année prochaine, les élus vous souhaitent des bonnes fêtes de fin d'année.



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre a débuté à 11h30 au départ de la mairie en présence de la fanfare, des sapeurs-pompiers et du conseil municipal de Chémery. De nombreux habitants sont venus assister à cette commémoration.

Nouveauté cette année, des élèves de la classe Défense du Collège de Selles-sur-Cher étaient présents et ont eu l'honneur de porter et déposer la gerbe au monument aux Morts.



L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS SAINTE-BARBE 2024

Les Pompiers de Contres, Sassay et Chémery ont cette année fêté ensemble leur Sainte Patronne à CONTRES.

C'est donc sur le champ de foire que se déroulait la cérémonie en présence des Maires des communes du secteur, d'élus départementaux et régionaux, de notre Sénateur Jean Luc Brault et bien sûr des officiers des sapeurs-pompiers venus de Blois et des alentours, dont le Colonel Roucoule.

Les musiques de Contres et de Chémery, réunies pour l'occasion, ont assuré les sonneries officielles.

Après le passage en revue des troupes et du matériel par les autorités, place à la remise de grades et de médailles.



Alexandra a reçu son diplôme de conducteur poids lourd tout terrain et Gwenaël son diplôme de formateur de secourisme.



Le chef du Centre de Secours de Contres, le Capitaine François DURIS, a présenté le bilan des activités cumulées des quatre centres de secours pour les 12 mois écoulés : soit près de 1000 interventions.

Puis, place au vin d'honneur offert et servi par la municipalité de Contres, avant de terminer la soirée par notre repas de Sainte Barbe à la salle des fêtes de Contres.

Vos Pompiers vous souhaitent une bonne et heureuse année 2025 et vous remercient de l'accueil toujours aussi chaleureux que vous leur réservez lors de la tournée des calendriers.



RANDONNÉE PEDESTRE

2024



La randonnée pédestre de Chémery organisée par le comité des fêtes est une institution dans le Loir et Cher. Ce qui en fait sa réussite ?

Les sardines grillées bien sûr !! Cette fois encore son succès ne s'est pas démenti puisque ce sont 424 marcheurs qui se sont donnés rendez-vous le dimanche 20 octobre, dès 7 h pour partir arpenter les chemins de la commune (soit dit en passant, parfaitement entretenus par la municipalité).

4 parcours étaient proposés : 5, 10, 15 et 20 kms, avec 2 points café et 1 grand ravitaillement rue de la sapinière.



Octobre c'est le mois de sensibilisation pour combattre le cancer du sein. Pour la 2^{ème} année consécutive, le comité a souhaité s'engager aux côtés de la Ligue contre le cancer en proposant à la vente divers articles. 280€ ont été reversés à la Ligue. Merci pour votre générosité



Rien n'est possible sans l'engagement et le dévouement sans failles des bénévoles du comité. Alors merci et bravo à celles et ceux qui donnent de leur énergie et de leur temps pour que cette randonnée soit une réussite (un petit coup de pouce de la météo est toujours le bienvenu ☺)

PROCHAINE MANIFESTATION



Essentiel pour la vie du village, le comité des fêtes, association loi 1901, s'appuie sur ses bénévoles.

Créé à la fin des années 90, celui de Chémery compte actuellement une vingtaine de membres, des femmes et des hommes de tous âges, qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour créer de l'animation dans votre commune.

En 2024, il y a eu le vide-greniers (1 400 m d'exposants), la fête de l'été (30 exposants artistes, artisans, producteurs, grand concert gratuit), la randonnée pédestre (424 marcheurs), la vente d'huîtres, soupe à l'oignon et marrons grillés au marché de Noël.

Les élus locaux nous soutiennent, aussi avons-nous assuré la tenue des buvettes des événements organisés par la municipalité, à savoir la course cycliste du Lundi de Pâques, celle du spectacle de Vincent Dubois, du 14 juillet et du cinéma plein air.

Nous pourrions sans doute faire plus et mieux mais pour ça nous aurions besoin de nouveaux bénévoles pour prêter main forte, apporter de nouvelles idées et du dynamisme.

Vous êtes énergique et volontaire ? Vous avez plus de 18 ans ? Vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre commune ?

Soyez les bienvenu-e-s !

Venez faire plus ample connaissance lors de l'**Assemblée Générale** qui se tiendra

Vendredi 17 janvier 2025 à 20h30
Au club des jeunes (à côté du stade)

Et partager un moment de convivialité autour d'un verre et d'une galette des rois

Pour tous renseignements :

Présidente : Pascale BAUJARD-BAZIN - 06 32 61 82 63 – pascale.bazin@orange.fr

Vice-présidente : Alisson TROTIGNON – 06 12 13 36 65 – trotignonalisson@gmail.com

Trésorière : Sarah LAMBERIOUX – 06 78 07 90 29 – sarah.lamberioux@orange.fr

Secrétaire : Jacques GUILLON – 06 79 28 42 59 – jacques.guillon14@wanadoo.fr

**Tous les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent
de Joyeuses Fêtes de fin d'année**



LOISIRS – DÉCO - JARDINAGE

L'association poursuit ses activités et notamment les cours de dessin dispensés par Vincent MARIE-FRANÇOISE, dessinateur professionnel.

Les cours de dessin sont ouverts aux enfants, ados et adultes le mercredi matin et le lundi soir.

N'hésitez pas si vous souhaitez vous initier ou vous perfectionner, Vincent vous accueillera avec plaisir :

Cours ados – adultes : le lundi de 19 h à 20 h – salle des glycines

Cours enfants (à partir de 6 ans) : le mercredi de 10 h 15 à 11 h - salle des glycines

Tarifs : adultes 60 € le trimestre – ados et enfants 80 € l'année

Adhésion obligatoire : 10 €

Pour tous renseignements : dj.chemery@gmail.com ou 06 82 28 96 19



Les membres de l'association
vous invitent
à venir nombreux

AU REPAS DE LA SAINT VINCENT À CHÉMERY

Le samedi 25 janvier 2025
À 12h30 à l'Espace Beaumont

Prix du repas : 38 € / personne

Inscription accompagnée du règlement
avant le 18 janvier 2025
à l'Agence Postale Communale
(Horaires d'ouverture : les matins de 9h à 12h)

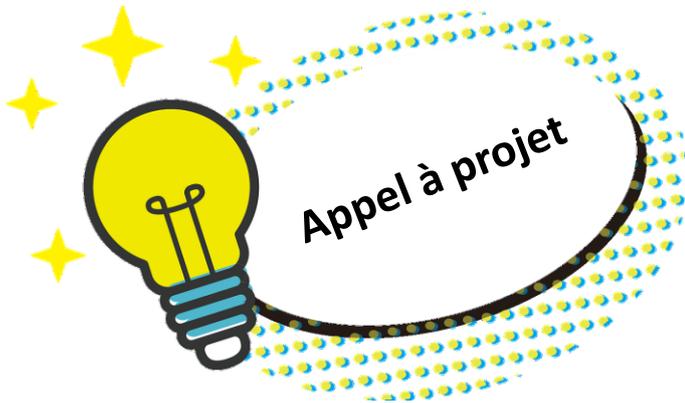


ANIMATIONS

avec les Trompes de Chasse
Orchestre Jean Midalain

Pour tout renseignement : 07 85 58 14 08

CLAP 41 – LE CINÉMA PRÈS DE CHEZ VOUS



Notre commune a été retenue par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour le dispositif Clap 41.

Le département a décidé de s'investir davantage dans la promotion et l'accès au 7^{ème} art en lançant en 2023 un dispositif autour du cinéma « Clap 41 ».

Le thème choisi pour 2025 est la Seconde Guerre Mondiale, en lien avec les commémorations des débarquements, de la Libération et de la Victoire.

Nous avons décidé de projeter le film « La vie est belle », film de 1998 réalisé par Roberto BENIGNI, **le mardi 6 mai 2025 à 20h à l'Espace Beaumont.**

Afin de renforcer l'intérêt et l'impact culturel de cette séance, nous souhaiterions proposer des temps de médiation et d'échanges sur ce thème sur le mois d'avril ou mai 2025.

Nous allons organiser une exposition à la maison d'Odette. Nous recherchons des objets, des correspondances, des médailles, ..., datant de la Seconde Guerre Mondiale.

SECONDE GUERRE MONDIALE 1939 - 1945



EXPOSITION

L'exposition aura lieu du 8 au 24 avril 2025

À la maison d'Odette

Horaires :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 18h

Thèmes abordés :

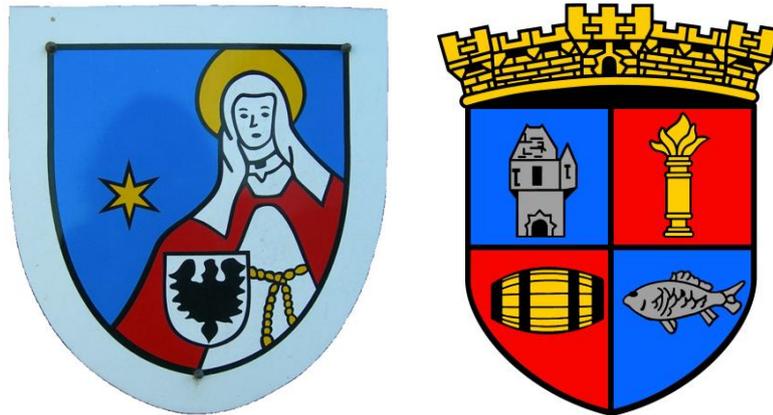
- Entre deux guerres
- L'ascension d'Hitler
- La guerre est déclarée
- L'offensive des forces de l'Axe
- Sur terre, dans les airs, en mer
- La France divisée
- La France résistante
- Débarquement, à l'ouest, au sud
- La Libération
- Bombes, extermination
- Après la guerre

Si vous souhaitez parler de votre vécu ou de celui de vos parents, nous pourrions envisager des temps d'échange auprès des jeunes ou d'adultes.

Toutes les idées sont bonnes à prendre, n'hésitez pas et faites vous connaître en mairie.

Si vous souhaitez être bénévole et participer à la mise en place de cette animation, faites le nous savoir, toute l'aide apportée ne peut être que bénéfique à la réussite de cette animation.

2000-2025 : 25 ANS DE JUMELAGE ENTRE CHÉMERY ET ERDEN



En 1997, le Comité de Jumelage de Chémery est créé à la demande du Maire, Maurice Malard.

Par l'entremise d'Hartmut Barché, professeur d'allemand à Selles-sur-Cher et un de ses amis de la vallée de la Moselle, nous avons découvert ERDEN, et ERDEN a découvert Chémery !

Après trois années pour faire connaissance, le Jumelage de nos deux communes s'est fait à Chémery à la Pentecôte 2000 avec 33 allemands présents et match retour à Erden pour le 15 août avec 40 chémerois !

Par trois fois nous avons organisé des camps d'ados : au lac du Der, dans la vallée de la Moselle et dans les Pyrénées.

De 2005 à 2019 nous avons tenu un stand à la fête des rues d'Erden où nous vendions du vin de nos producteurs, des fromages de chèvre et des rillettes. Le covid a mis fin à cette participation !

Et cela fait longtemps qu'ils viennent à notre marché de Noël (bien avant que nous en ayons repris l'organisation).

Cette année, nous allons fêter à Chémery le vingtième anniversaire de ce jumelage du 7 au 9 juin 2025

Et pour cela, nous comptons sur vous tous pour participer aux festivités et pour ceux qui voudraient nous aider aux préparatifs, ils seront les bienvenus !

Nous aurons aussi besoin de vous pour loger nos amis d'Erden durant ces trois jours (chambre et petit déjeuner)

Le retour se fera à Erden à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Les personnes désireuses d'y participer seront les bienvenues, et seront logées et nourries gracieusement par nos amis allemands.



Vous aurez plus d'informations dans le prochain numéro du Chém'Infos.

Bonne année 2025 à tous !





NOTRE TERRE BELLE ET PROPRE

Quand l'initiative n'a pas d'âge!

Association créée par deux enfants de 13 ans

Parfois, ce sont les plus jeunes voix qui résonnent le plus fort. À Chémery, Noa et Bastien, âgés de seulement 13 ans, ont prouvé qu'il n'est jamais trop tôt pour prendre soin de notre planète. Face à la disparition des arbres et à la prolifération des déchets, ils ont décidé de ne pas rester spectateurs. Leur idée ? Agir. Même avec de petits moyens, chaque geste compte.

Avec leur énergie débordante, ils ont transformé leurs promenades à vélo en actions concrètes : ramasser les déchets, sensibiliser leur entourage et vendre leurs jouets pour financer des plantations.

Ce qui a commencé comme une initiative personnelle est rapidement devenu un mouvement collectif, prenant la forme d'une association loi 1901, « Notre Terre Belle et Propre ».

Leur message est simple mais puissant : peu importe votre âge ou vos moyens, vous pouvez agir pour le climat. Alors, que vous soyez jeune ou moins jeune, citoyen ou élu, rejoignez-les. Parce qu'un monde plus vert et plus propre est l'affaire de tous. Soutenons ces jeunes héros qui nous rappellent que l'espoir ne connaît ni les frontières, ni l'âge.

Et si, vous aussi, vous faisiez ce petit pas aujourd'hui ?



TEL : 07.84.05.04.85

EMAIL : notreterrebelleetpropre@gmail.com

www.terrebelles.com/associations/notre-terre-belle-et-propre



ACTIONS 2024

- MAI : DEPOT DES STATUTS
- AOUT : SORTIES NETTOYAGE CHEMERY
- SEPT : SORTIE NETTOYAGE MONTRICHARD
- OCT/NOV : ATELIERS LIFE_LETSGO4CLIMATE
PROJET EUROPEEN
- NOV : PLANTATION ARBRE A CHEMERY
- NOV : PLANTATION HAIE AU COLLEGE DE
MONTRICHARD

PROJETS 2025

- ACTION NETTOYAGES :
BLOIS, CHEMERY, MONTRICHARD
- ACTION PLANTATIONS:
ARBRES AU COLLEGE DE MONTRICHARD
ARBORETUM A MONTRICHARD
- PROJET MULTIGENERATIONNEL:
LA MAISON D'ODETTE
- ACTIONS SENSIBILISATION COLLEGES
- PROJET DE COMPOSTEUR COLLECTIF

Bonjour,

Nous avons reçu chez nous pendant une semaine un ami breton aveugle qui se déplace avec sa canne blanche en totale autonomie et nous tenons à exprimer officiellement notre satisfaction pour l'accueil sympathique qui lui a été réservé partout où il est passé dans notre petite commune.

Voici nos coups de coeur (ordre aléatoire):

- le jardin des senteurs/saveurs à côté de la Mairie qui a ensoleillé une après-midi avec un blind test olfactif suivi d'une dégustation "maison" à base de produits régionaux typiques, histoire de nous mettre au diapason de la semaine du goût.

- L'accessibilité du jardin et du plan d'eau près du château est remarquable (juste un petit bémol pour l'accès au pont, la canne blanche de notre ami s'est enfoncée dans l'eau avant qu'il ne puisse attraper le garde-corps). Nous avons discuté avec un pêcheur et beaucoup apprécié ce moment au calme.

- L'Épicerie a été visitée de fond en comble grâce aux caddies mis à disposition du public et l'accueil très convivial de ses gérants nous ont enchantés.

La bibliothèque est phénoménale et son fond documentaire n'a rien à envier aux grosses machineries parisiennes puisque l'accès à la culture est y similaire grâce au pass BIB41 qui ouvre le sésame de la programmation d'ARTE (entre autres), des lectures en streaming d'hebdomadaires à faire pâlir d'envie les lecteurs acharnés (dont Ouest France), des formations pratiques tant en langues qu'en préparation à de futures activités professionnelles potentielles.

La déco d'Halloween et l'accueil que nous a réservé Madame RENARD nous ont permis de passer de très agréables moments. Nos échanges enthousiastes ont été très fructueux. Notre ami n'en revenait pas qu'avec une si petite structure communale nous puissions avoir accès à tant de pépites culturelles et nous avons prolongé la soirée chez nous en regardant ensemble une programmation spéciale "auto" qui nous aurait été inaccessible sans notre pass et sans les compétences et la réactivité de notre interlocutrice.

Le chemin des Bodines devant notre maison a permis à notre ami de se promener seul en totale autonomie avec sa canne blanche et en toute sécurité. Il doit marcher environ 7 km par jour et un aller/retour le matin et un aller/retour l'après-midi lui ont permis de garder ce rythme quotidien. Aucun obstacle en hauteur, une démarcation nette entre le bitume et la pelouse, des entrées de maison en gravier, aucun croisement de route avant celle à grande circulation "une rue parfaite" (sic) et le beau temps a contribué à notre cueillette des champs d'herbes sauvages.

-Les Chémeroises et Chémerois ont le sens de l'accueil et de l'hospitalité. Plusieurs personnes lui ont gentiment proposé leur aide, MERCI.

Notre ami reviendra, la ville de Chémery est accessible aux non voyants, BRAVO.

Très cordialement
Isabelle de Jonckheere Kiener



Recensement de la population 2025



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du **16 janvier 2025**. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.



Le recensement de la population est gratuit !



Recensement de la population 2025

En début d'année prochaine, Chémery réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

Deux agents recenseurs se partageront la commune :

- Élodie MINGOT
- Muriel GOUMIN LEGRAND

Comment ça se passe ?

Une lettre du Maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier 2025 ?

Contactez la commune : Mairie de Chémery au 02 54 71 80 24

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : Mairie de Chémery – Sarah LAMBÉRIOUX – 02 54 71 80 24

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

BORNE WIFI INSTALLÉE AUPRÈS DE NOS COMMERCANTS



VAL
DE LOIRE
WIFI PUBLIC



WIFI PUBLIC

Wifi gratuit, sécurisé, sans publicité
Free, secure and ad-free wifi

Consultez la charte d'utilisation sur www.valde Loire.com/wifi

VAL
DE LOIRE
WIFI PUBLIC

SE CONNECTER :

- Recherchez le réseau Val de Loire public sur votre téléphone
- Indiquez votre adresse mail et votre pays d'origine sur la page d'accueil
- Vous êtes connecté !

CONNECT :

- Find Val de Loire public wifi on your phone
- Indicate your e-mail adress and your country on the home page
- You are connected !



FORMATION PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES

Une formation PSC est prévue
du 5 au 7 février 2025
À la caserne de Chémery

Formation payante de 60€

Jours et horaires :

Le 5, 6 et 7 février de 18h à 21h

Inscription et paiement en mairie

CABINET DE NATUROPATHIE AU 63 RUE NATIONALE CHÉMERY

CABINET DE NATUROPATHIE
LEFORT Cyndia
INFIRMIERE MICRONUTRITIONNISTE
HERBORISTE NATUROPATHE
APITHERAPEUTE ET AURES ...
cabinetlefort971@gmail.com
07.68.87.36.37 (PAR MESSAGE ECRIT)

QUE PROPOSONS NOUS ?

- Sélection des aliments qui VOUS correspondent pour promouvoir VOTRE santé.
- Organiser et évaluer VOTRE alimentation en utilisant les outils et ressources dans le domaine de la nutrition et l'alimentation humaine constitutionnelle.
- VOUS renseignez sur les synergies des plantes médicinales qui vous sont conseillées avec d'autres produits de soins naturels, pour améliorer les effets des conseils prodigués sur VOTRE santé.

1/ CONSULTATIONS NATUROPATHIE ANALYSE DIAGNOSTIQUE

L'analyse diagnostique par impulsion que nous proposons en consultation naturopathie, est un système expert qui permet aux spécialistes d'évaluer l'état général du corps, le niveau de stress et de proposer des recommandations individuelles sur le régime alimentaire, l'aromathérapie, la phytothérapie, les points d'acupuncture, les positions de yoga, la thérapie quantique...

A partir d'une mesure de quelques minutes des pouls cardiaques et de calculs mathématiques complexes l'analyse diagnostique par impulsion, permet de tirer des conclusions se basant sur des millénaires de recherches de praticiens expérimentés en Ayurveda (médecine indienne) ou en médecine traditionnelle chinoise, en y ajoutant la rigueur scientifique moderne et la reproductibilité demandée par la médecine occidentale.

Prenez votre rendez-vous et faite votre consultation analyse au cabinet de naturopathie LEFORT et découvrez cette super technologie novatrice.

2/CONSULTATION EN MICRONUTRITION DIETETIQUE

Objectif de cette consultation :

- Connaissances scientifiques des nutriments et leurs fonctions dans votre organisme constitutionnelle propre à VOUS.
- Analyse et évaluation de VOS besoins nutritionnels constitutionnels.
- Connaissances spécifiques et analyse de la composition des aliments et leurs effets sur VOTRE santé en fonction de VOS besoins.

3/ SCEANCE DE REIKI ET THERAPIE MANUELLE KNAPP

A/ SCEANCE DE REIKI

Né au Japon, le Reiki offre une approche holistique, en travaillant sur les aspects physique, émotionnel, mental et spirituel de la personne pour favoriser l'équilibre énergétique et le bien-être global. Le Reiki permet d'harmoniser l'énergie aussi bien chez le receveur que chez les praticiens.

B/ THERAPIE MANUELLE PAR KNAPP D'ACCOMPAGNEMENT AU SOULAGEMENT DES DOULEURS

Selon Georgia Knapp (1866-1946), il existe 18 points principaux et 15 points secondaires placés symétriquement sur le corps où les tensions peuvent s'accumuler. La technique des points de Knapp consiste à stimuler ces points musculaires afin de diminuer la douleur ressentie. En déstressant l'organisme à ces endroits stratégiques, le thérapeute permet également à tout le corps de se détendre, car tous ces points sont interreliés.

SCANNEZ LE QR CODE POUR VISITER NOTRE SITE INTERNET

www.cabinetdenaturopathielefort.com/



POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS ECRIVEZ-NOUS UN MESSAGE

AVEC VOTRE NOM ET VOTRE PRENOM AU : 07.68.87.36.37

LE SAVIEZ-VOUS ?

50 KG DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS ÉMETTENT AUTANT DE PARTICULES QUE **9 800 KM** PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE, **37 900 KM** POUR UNE VOITURE ESSENCE !

(source Lig'Air)

EN FRANCE **48 000 DÉCÈS** PRÉMATURÉS PAR AN DONT **1900** EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION DE L'AIR PAR **LES PARTICULES FINES PM 2,5.**

(étude Santé Publique France - 2016)

EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :

 **Préfecture région Centre-Val de Loire**
Réglementation
www.centre.developpement-durable.gouv.fr

 **ADEME Centre-Val de Loire**
Prévention et gestion des déchets
www.centre.ademe.fr

 **ARS Effets sur la santé**
www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

 **Région Centre-Val de Loire**
www.regioncentre-valde Loire.fr

 **Lig'Air Surveillance de la qualité de l'Air**
en région Centre-Val de Loire
www.ligair.fr

 **Votre mairie**



PEFC 10-31-3175  **IMPAIR'VEST** www.gainhy.fr

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
du 9 juin 2017
dans le Loiret



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) instauré par arrêté préfectoral du 31/12/1980. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Arrêté préfectoral du 9 juin 2017 réglementant le brûlage à l'air libre des déchets verts et des feux de plein air dans le Loiret.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxyde et furanes.

Attention :
EN CAS DE NON-RESPECT DU RSD, UNE **CONTRAVENTION DE 450 €** PEUT ÊTRE APPLIQUÉE POUR UN PARTICULIER

(article 121-13 du nouveau code pénal)



Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit, conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

252 déchèteries couvrent la région Centre-Val de Loire soit **96 % de la population.**

(source ADEME 2014)

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près de **un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)



Attention les incinérateurs de jardin sont interdits, ils ne sont pas une solution et polluent également.



Retrouvez plus d'informations et de conseils sur : **www.ademe.fr**
Guide « Le compostage et le paillage »





QUESTIONS / RÉPONSES

Je viens de recevoir un e-mail bizarre, d'une personne que je ne connais pas, se disant d'origine étrangère et me demandant de l'aider. Que dois-je faire ?
Vous ne devez pas répondre, ni accuser réception. Ce type de message cache une tentative d'escroquerie.

J'ai voulu acheter un objet sur un site de vente aux enchères sur Internet. Après quelques échanges par mail avec le vendeur, je lui ai envoyé un virement de la moitié du prix. Je devais recevoir la marchandise dans les huit jours, mais je n'ai jamais rien reçu.
Vous avez été victime d'une escroquerie à la « fausse vente ». Vous devez signaler les faits au site marchand et déposer une plainte au commissariat ou à la gendarmerie le plus proche de votre domicile, même si le vendeur est situé à l'étranger. Cette plainte permettra d'ouvrir une enquête.

En cas de plainte, des frais me seront-ils facturés ?
Le dépôt de plainte est une formalité totalement gratuite.

J'ai été victime d'une utilisation frauduleuse de mon numéro de carte de paiement sur Internet. Est-ce à moi de supporter le montant du préjudice ?
Si vous avez signalé le problème à votre banque, elle vous a demandé un récépissé de dépôt de plainte. Si vous avez fourni ce document, votre banque doit créditer votre compte du montant litigieux dans le délai d'un mois.

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le sentiment de culpabilité est fréquent chez les victimes d'escroquerie sur Internet. Mais les responsables sont les auteurs de ces infractions, déterminés à obtenir par tout moyen ce qu'ils veulent.

Si vous êtes victimes d'une escroquerie sur Internet :

- ▶ Appelez en priorité votre banque pour le signaler.
- ▶ Déposez une plainte à votre brigade de gendarmerie (si vous ne pouvez pas vous déplacer, les gendarmes peuvent prendre votre plainte à votre domicile).

CONTACTS :

FORMULAIRE DE CONTACT DU MININT :

<https://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police>

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr
www.ssi.gouv.fr



POUR SIGNALER :

- DES PIRATAGES DANS UNE ENTREPRISE : cyber@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- DES CONTENUS ILLÉGAUX SUR INTERNET : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>
- DES COURRIELS OU SITES D'ESCROQUERIES : <https://www.internet-signalement.gouv.fr> ou 08 05 805 817
- DES SPAMS : <https://www.signal-spam.fr>
- DES SITES DE PHISHING : <https://phishing-initiative.fr/>
- DISPOSITIF NATIONAL D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE CYBERMALVEILLANCE : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

En cas d'urgence, composez le 17

Votre point de contact local ?

Selon la gravité de votre incident, ce point de contact local sera en mesure de faire intervenir des enquêteurs spécialisés en cybercriminalité.

Coordonnées de votre contact local :

GENDARMERIE NATIONALE

Internet en toute sécurité

Ministère de l'Intérieur

crédit graphique : Stéphane Gendarme © 2018 - 112 / 603 18-4565-1 000

LES PRINCIPAUX DANGERS D'INTERNET

L'hameçonnage (phishing)

Vous pensez recevoir un courriel d'une société ou d'une administration notoirement connue (banque, opérateur téléphonique, impôts, caisse d'allocations familiales...) qui vous invite à fournir des informations confidentielles (code d'accès, n° de carte bancaire...). Les pirates récupèrent alors ces données et les utilisent à leur profit.

Les logiciels malveillants (malware)

Lorsque vous ouvrez un mail ou que vous accédez à un site web, votre ordinateur peut être infecté par un virus. Ce dernier permet alors d'intercepter vos données confidentielles (identifiants, codes secrets, n° de carte bancaire, cryptogramme visuel...).

Les escroqueries

▶ Un courriel vous informe que vous avez gagné un cadeau mais on vous demande de payer des frais de livraison et de communiquer vos codes bancaires. Vous ne verrez jamais les cadeaux.

▶ Un courriel vous informe que vous avez gagné une somme importante à la loterie mais que vous devez envoyer de l'argent par mandat international pour les frais de transfert (Western Union par exemple). Vous ne verrez jamais la somme promise.

▶ Un courriel vous informe qu'une personne a besoin de votre aide (maladie, handicap, problèmes financiers), elle vous demande de lui envoyer de l'argent à l'étranger par mandat international.

Nos conseils pour votre sécurité

Protéger votre ordinateur

- Installez un logiciel anti-virus, un logiciel anti-espion et un pare-feu régulièrement mis à jour.



Sécurisez vos achats en ligne



- Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance dont l'adresse, au moment de la transaction, commence par «https».
- L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

Éviter les escroqueries

- Méfiez-vous des gains trop faciles, des cadeaux, des bonnes affaires et des demandes d'argent faisant appel à votre compassion.
- Méfiez-vous des demandes urgentes d'informations personnelles, surtout lorsqu'elles contiennent des fautes d'orthographe.
- N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance.
- Ne cliquez pas sur les liens reçus par courriel surtout si on vous demande vos coordonnées bancaires.



SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et de la gendarmerie nationale). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel.

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes, formés en police technique et scientifique, qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

**OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**

TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :

SFR : 10 23

ORANGE : 0 800 100 740

BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00

FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



www.interieur.gouv.fr



Contre les **cambrjolages**,
ayez les **bons réflexes !**



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.





Maison de Protection des Familles
02 impasse des vieux fossés
41200 Romorantin-Lanthenay



Dispositifs de prévention / protection

(En vente sur internet, en magasin de bricolage, automobile...)



Étui à carte bancaire anti-RFID
(Radio Fréquence Identification)
1 €



Bloqueur d'appels
50 €



Caméra factice (solaire)
20 €



Alarme factice (solaire)
40 €



Barre de volant (bloque volant / canne de volant)
30 €



Sabat de roue
50 €



Caméra
100 €



Alarme de porte / fenêtre
10 €



Entrebâilleur de porte
10 €



Programmeur électrique numérique
50 €



Éclairage à détecteur de présence
40 €



Canon à fumée
1000 €

* Les prix approximatifs sont donnés à titre d'information

Ma gendarmerie en ligne!

Une question ?
Besoin de nous contacter ?

BRIGADE numérique Gendarmerie

UN CONTACT NUMÉRIQUE 7J/7 ET 24H/24

La brigade numérique répond à toutes les questions ayant trait à la sécurité du quotidien

RENSEIGNER
Apporter des réponses à l'usager dans tous les domaines :
journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne, armes, code de la route, procurations, environnement...

PRÉVENIR
Aider et informer sur de nombreuses thématiques : harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors, drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation...

ORIENTER
Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices, accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr @gendarmerienationale @gendarmerie

Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR Gendarmerie nationale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU #SDIS41



EN BRÛF

Octobre 2024



MOT DU PRÉSIDENT PHILIPPE SARTORI

Face aux enjeux budgétaires des territoires pour 2025, le SDIS 41 s'engage à trouver des solutions pour continuer à répondre au mieux aux besoins de la population loir-et-chérienne, tout en respectant ses engagements auprès des autorités locales. Nous continuerons à nous moderniser avec une continuité opérationnelle renforcée par la mutualisation de centres et le déploiement d'un dispositif de détection précoce des feux de forêts, tout en contribuant dès que possible à la solidarité nationale.

JOP - PARIS 2024

Une prime exceptionnelle pour récompenser les sapeurs-pompiers ayant participé au dispositif de secours lors des Jeux Olympiques de Paris 2024 a été mise en place nationalement. Cette "prime JOP 2024" s'élève à 160 € par jour (avec un maximum de 1 600 €), et est financée par l'État. Le SDIS 41 a mobilisé en moyenne 20 personnes par semaine pour ces renforts. Une convention sera signée entre le SDIS 41 et la Sécurité Civile pour établir les modalités de versement.

→ La signature de la convention a été approuvée.

CONTRIBUTION COMMUNALES

La répartition des contributions communales, datant de 2002, devait être actualisée en raison de l'évolution des populations et de la disparition de certains impôts. Un groupe de travail propose d'utiliser la population DGF touristique et le potentiel financier comme bases de calcul. Pour limiter l'impact de ces changements une période de lissage est proposée. Une réévaluation de 1,7 % est également demandée pour 2025, basée sur l'indice des prix à la consommation.

→ Les critères proposés ont été approuvés et une période de lissage de 10 ans a été fixée.

CONSTRUCTION DE CENTRES

Pour continuer à renforcer l'opérationnel, 3 projets bâtimentaires regroupant des centres d'incendie et de secours sont en cours de construction :

- Un centre à Villiers-sur-Loir (regroupant le centre de cette commune, ainsi que celui de Thoré-la-Rochette),
- Un centre à Neung-sur-Beuvron (regroupant le centre de cette commune, ainsi que celui de Montrieux-en-Sologne),
- Une attribution de marché est en cours pour un centre à St-Laurent-Novan (regroupant le centre de cette commune, ainsi que celui de Muides-sur-Loire).

- Différents avenants ont été approuvés pour les centres de Villiers-sur-Loir et de Neung-sur-Beuvron.
- Le marché a été attribué pour le centre de St-Laurent-Novan.

DISPOSITIF DE DÉTECTION, DE LOCALISATION ET DE SUIVI DES INCENDIES EN SOLOGNE (DDL SI)

Dans le cadre du Fonds Vert, un groupement de commande interdépartemental a été formé entre le Loiret, le Loir-et-Cher et le Cher pour protéger le massif forestier de la Sologne contre les incendies. Les Préfectures, les Conseils Départementaux et les SDIS collaborent pour mettre en place un Dispositif de Détection, de Localisation et de Suivi des Incendies (DDL SI). Ce système, piloté par le SDIS 41 depuis début 2024, vise à réduire les temps d'alerte et permettre une intervention rapide des sapeurs-pompiers. La phase de déploiement vient d'être lancée pour une inauguration à l'été 2025.

→ Lors de la session extraordinaire du conseil d'administration du 4 juillet 2024, le marché a été attribué aux sociétés SCC France et Midgard.



Communauté de communes Val de Cher Controis



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

À retenir de l'année 2024

ENVIRONNEMENT



Engagement de la communauté de communes dans le projet européen LIFE_LETsgo4Climate, coordonné par la région Centre-Val de Loire. L'objectif est de développer des actions concrètes en faveur de la transition énergétique en favorisant la production d'énergie renouvelable et en contribuant à la réduction de la consommation énergétique. Le tout en engageant directement les citoyens afin de créer une dynamique collective.

CULTURE



Le projet culturel « Éclats de lire en Val de Cher Controis », destiné à développer la lecture à haute voix, a permis d'organiser 30 ateliers auprès de 120 participants de tout âge dans 6 structures pilotes et de rassembler 330 personnes à l'occasion de 5 événements grand public.

SERVICES



Les France services communautaires de Saint-Aignan et de Selles-sur-Cher se sont adaptées pour un meilleur accueil des usagers ! Quand la première a bénéficié de travaux de réaménagement, l'autre a déménagé dans de nouveaux locaux plus grands et plus accessibles puisque de plain-pied.

ENFANCE-JEUNESSE



Lancement du programme Savoir Rouler À Vélo pour apprendre aux enfants, avant leur entrée au collège, à être autonome à vélo en ville. Expérimenté à l'accueil de loisirs de Soings-en-Sologne, il sera étendu à d'autres structures du territoire en 2025.

SPORT



À l'occasion du passage de la flamme olympique sur le territoire le 08 juillet, de nombreuses manifestations ont été proposées fédérant les différentes communes du Val de Cher Controis ! Organisées par le département de Loir-et-Cher avec les communes de Thésée et de Montrichard Val de Cher et le soutien de la communauté de communes, elles ont rassemblé au total près de 4 000 personnes.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



Pour une égalité de traitement entre les différentes communes, le Val de Cher Controis a souhaité prendre en charge les compétences eau potable et assainissement. Ce transfert sera officiel au 1^{er} janvier 2025 et permettra une coordination intercommunale.

RANDONNÉE



21 panneaux de randonnée ont été installés au départ de 44 circuits, ce qui ne représente pas moins de plusieurs centaines de kilomètres à pied cumulés. Tracés des parcours, nombre de kilomètres, durée, points d'intérêt, ces panneaux donnent toutes les informations utiles avant de débiter une randonnée.

SANTÉ



Les Maisons de santé pluriprofessionnelles de Selles-sur-Cher et Meusnes ont été inaugurées en présence d'une soixantaine de personnes. Elles viennent compléter l'offre de soin en s'ajoutant aux deux maisons de santé communautaires déjà existantes et aux quatre maisons de santé communales ou privées du territoire.

CŒUR DE FRANCE À VÉLO

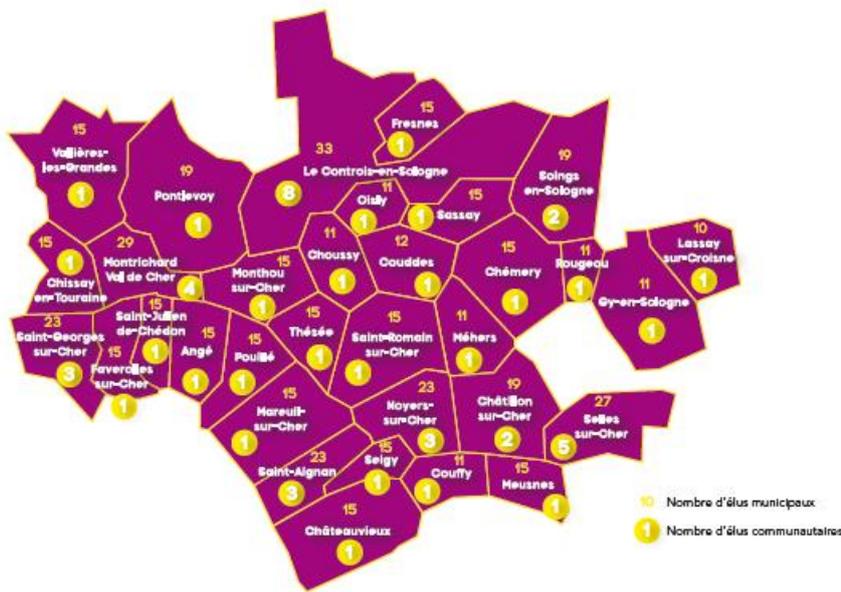


Débutés en juin 2023, les travaux de la véloroute « Cœur de France à Vélo » sont sur le point de se terminer. Construction de pistes, d'ouvrages d'art, d'aires de repos, l'ensemble de la véloroute et de ses infrastructures devrait être livré début 2025.

Plus d'infos sur www.val2c.fr



Votre territoire



Nos missions



- Développement économique et touristique
- Aménagement de l'espace
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Enfance jeunesse
- Politique de santé
- Politique culturelle, sportive et de loisirs

Chiffres clés



Suivez toute l'actualité et les événements de votre Communauté de communes

sur facebook

sur www.val2c.fr

sur linked in

par newsletter

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais

2024



LE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE



Le contrat Régional de Solidarité territoriale conclu avec la région Centre -val de Loire s'est achevé le 13 octobre 2023. Ce sont plus de 180 projets qui ont été accompagnés engageant la quasi-intégralité (96%) de l'enveloppe allouée par la région (11,7 Millions d'euros.)

Parmi les projets soutenus, on peut citer le réaménagement urbain du quartier du Bourgeau à Selles-sur-Cher, la réhabilitation du Donjon de Montrichard-Val de Cher, le soutien à la création de la MSP de Selles-sur-Cher ou encore la réalisation de la véloroute Cœur de France à vélo de 77 kms d'est en Ouest le long du Canal de Berry et du Cher Canalisé.



Depuis le début de l'année 2024, le Pays a été désigné comme territoire prototype pour expérimenter le nouveau dispositif de contractualisation avec la Région. Dorénavant, ce sont les deux communautés de communes composant le Pays vallée du Cher-Romorantinais qui seront les signataires directs avec la Région.

Le Pays est de nouveau référencé pour assurer la mise en œuvre et le suivi du prochain Contrat régional et reste le *partenaire privilégié des communes et Communauté de communes* pour monter les futurs dossiers de demande d'aide. Le nouveau CRST devrait entrer en vigueur en mars 2025 pour une durée de 3 ans, renouvelable jusqu'en 2030.

S'agissant de *Cœur de France à vélo*, le pays s'implique depuis avril 2024 dans la mise en place d'une nouvelle dynamique de mise en tourisme cyclable aux côtés des partenaires touristiques locaux. Il participe au comité d'itinéraire « cœur de France à vélo », organisation qui engage l'ensemble des partenaires à contribuer activement à l'animation, au développement, à la promotion et à la maintenance de la véloroute sous 3 dimensions majeures :

- Infrastructure, signalisation et équipements d'accueil cyclables et observation
- Communication et promotion
- Animation des acteurs territoriaux.



Enfin, pour stimuler et accompagner les synergies entre acteurs locaux publics et privés, le dispositif A VOS ID est reconduit et une enveloppe de 650 000 € est disponible pour accompagner les projets novateurs qui peuvent foisonner et se développer sur le territoire. L'aide d'A VOS ID peut être complémentaire d'un appui de leader, le programme européen de développement de l'économie rurale porté également par le GAL du Pays.

Contact : direction@pvc41.fr

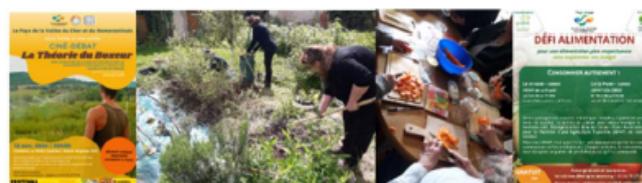
LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE



Depuis 2021, le PAT du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais est labellisé « en émergence » par le ministère de l'Agriculture. A ses côtés, *producteurs, artisans commerçants, restaurateurs, distributeurs et associations* se sont montrés présents dès 2021 à l'occasion de comités de pilotage et réunions de travail. En juin 2024, une chargée de mission est arrivée avec pour objectif l'élaboration d'un programme d'actions cohérent et coordonné entre tous. Ce programme devra répondre à 4 enjeux concrets :

- Accompagner la mise en place des loi EGAlim et Climat et Résilience (concernant notamment l'approvisionnement en produits locaux en restauration scolaire) ;
- Valoriser les producteurs locaux, en lien avec la dynamique touristique de la nouvelle véloroute Cœur de France à Vélo ;
- Lutter contre la précarité alimentaire ;
- Réduire les gaz à effet de serre en agriculture.

Plusieurs actions ont pu être menées en 2024, comme le défi alimentation ouvert à tous, l'animation de la Semaine du Goût dans 13 écoles primaires du territoire, l'organisation de deux soirées ciné-débats à l'occasion du festival AlimenTERRE en novembre 2024.



Pour la fin d'année 2024 et début 2025, le Pays et les communautés de communes se tiennent aux côtés des producteurs dans le lancement d'une étude pour accompagner l'émergence de nouveaux projets. Il s'agira d'aller à la rencontre des producteurs et les aider dans la mise en place de nouveaux débouchés en circuits courts, dans une volonté plus globale de soutenir un lien fort entre producteurs et consommateurs.

Contact : pat@pvc41.fr

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais

2024



LE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGÉ – COT ENR



Il s'agit d'un dispositif de l'ADEME relayé par le Pays depuis 2017. Il permet d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans une stratégie de maîtrise de l'énergie. Les missions assurées par le conseiller s'articulent autour de 3 axes :

- L'animation et la sensibilisation (veille réglementaire, visite de bâtiments exemplaires, mise en réseau des acteurs)
- L'aide à la décision (bilan énergétique, note d'opportunité ENR)
- L'accompagnement opérationnel et financier (suivi études, demande de subventions)

De nombreux projets ont bénéficié de ce dispositif sur le territoire : citons la rénovation exemplaire de l'école de *Villeherviers*, celle de la salle des fêtes de *Gy-en-Sologne*, ou encore celle de la mairie de *Saint-Julien-sur-Cher*.



Le « Contrat d'Objectif Territorial de développement des énergies renouvelables thermiques » (COT ENR) est une déclinaison du Fonds Chaleur de l'ADEME pour de petits projets de bois-énergie, de géothermie de surface, ou encore de solaire thermique. Le Pays s'apprête à signer un COT ENR dit de 2^{ème} génération pour la période 2024-2028. A la clé, un accompagnement technique et financier à destination des collectivités, mais aussi des entreprises et des associations, pour appuyer des projets de chaleur renouvelable.



Le précédent contrat a vu la réalisation de trois chaufferies bois plaquettes qui permettent d'économiser 622 tonnes de CO₂ éq/an (soit l'équivalent de 62 voitures essences récentes roulant 10 000 km/an). Ces trois installations se situent sur les communes de *Soings-en-Sologne*, *Mur-de-Sologne*, et *Chissay-en-Touraine*, et desservent respectivement des serres horticoles (EARL La Gitinière), un château (SCI La Morinière), et un groupe scolaire.

Contact : cep@pvcr41.fr

LE PAYS D'ART & D'HISTOIRE

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais porte depuis 2014, le label « Pays d'Art et d'Histoire » pour le sud du département du Loir-et-Cher et procède actuellement au renouvellement du label pour 2025.



Le Label qualifie les territoires qui s'engagent dans une démarche active de médiation et de valorisation de leur patrimoine dans toute leur diversité, de la Préhistoire à l'architecture du XXI^e siècle.

49 communes en bénéficient au travers du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais.



En partenariat avec les Communautés de Communes et les collectivités du territoire, le Département du Loir et Cher, ainsi que les acteurs culturels et touristiques de notre Région, notre label s'inscrit dans un *projet de territoire* pour sensibiliser les habitants et le jeune public à leur cadre de vie.

Contact : pah@pvcr41.fr

LE PROGRAMME EUROPEEN LEADER



Ce programme est destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement et permet de soutenir et financer des actions innovantes portés par des acteurs locaux, qu'ils soient publics (collectivités, établissements publics...) ou privés (associations, entreprises...)

Le programme européen LEADER est porté par le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais pour la période 2023-2027.

Pour cette nouvelle stratégie, il s'agit de : « Valoriser les ressources d'aujourd'hui, inventer les ressources de demain pour le renouveau économique, la transition écologique et la cohésion sociale du territoire de la vallée du Cher et du Romorantinais ».

Contact : leader@pvcr41.fr

2024 : une année hydrologique singulière qui a nécessité des adaptations pour le Nouvel Espace du Cher (NEC)

Le NEC gère le patrimoine de l'histoire du Cher navigable pour le compte de l'Etat. En 2024, le NEC a renouvelé les **portes d'écluses** de Larçay et prépare la prochaine opération, à savoir le changement des portes de Nitray, à Athée sur Cher. En raison des crues de fin de printemps, les **barrages à aiguilles** sont levés tardivement : finalisation début août au lieu de juillet. En fin de saison, alors que les agents du pôle Domaine Public Fluvial (DPF) s'apprêtaient à retirer les aiguilles et coucher fermes et tabliers, une nouvelle crue de plus de 400 m³/s survient. Le travail en condition de sécurité n'a pu reprendre que début novembre. Soulignons la solidarité qui s'est mise à l'œuvre avec le soutien des associations locales pour les opérations à quai. Dès maintenant et sur 2025, le NEC se met au travail pour programmer la réparation des barrages endommagés et revisiter la gestion des ouvrages. Durant l'hiver, les agents s'attèleront au traitement de la végétation des berges du domaine : élagage, export et suivi du plan de gestion.



© NEC – Abaissement Bléré



© NEC – Abaissement Chisseaux

Le patrimoine fluvial, ce sont aussi les chemins de halage et les 15 maisons éclusières qui bordent le Cher... Pour sauver et réhabiliter ce patrimoine en conciliant restauration du bâti ancien et enjeux écologiques, le NEC poursuit sa stratégie démarrée en 2023. Ce projet permet au syndicat de rivière d'animer un projet de territoire touristique, fluvial, culturel et naturel à l'échelle du bassin versant du Cher. En inscrivant les maisons éclusières le long de Cœur de France à vélo, le NEC construit une identité singulière de l'itinéraire, active des étapes et déploie un récit de territoire vivant capable de porter un projet d'avenir pour la Vallée du Cher, à suivre en 2025 !...

Notons les temps forts de 2024 :

- Le Forum de lancement, le 20 mars à Civray-de-Touraine. Une centaine de personnes présentes démontrant la forte attente du territoire.
- Les Assemblées du Cher sur 4 jours en mai pour éprouver l'itinéraire à vélo, révéler les ressources de la Vallée et fédérer une communauté de personnes liée par la rivière.

Une équipe-projet constituée d'une coordinatrice et d'une architecte-maître d'œuvre vient compléter l'équipe technique sur la gestion et l'entretien du domaine public.

Partenaires du DPF : les Services de l'Etat, les 4 intercommunalités membres du NEC, la Région Centre Val de Loire, les deux départements 37 et 41, les Syndicats de Pays, les CAUE, les acteurs économiques, culturels et touristiques locaux ainsi que les habitants et usagers du Cher



© Yoan Jäger-Sthul – Maison éclusière



© Yoan Jäger-Sthul – Véretz – Mariniers Jean Bricau

2024 : une année hydrologique singulière qui a nécessité des adaptations pour le Nouvel Espace du Cher (NEC)

Le programme ambitieux de **restauration des milieux aquatiques** démarré en 2020 avance bien, tant sur le Cher, que sur ses affluents et à l'échelle du bassin versant.

Le Cher accueille des **grands migrateurs** et les travaux d'amélioration de la continuité écologique se poursuivent. Pour ouvrir la rivière sur tout le linéaire, les élus et le pôle Milieux Aquatiques du NEC se penchent sur le dernier obstacle : le seuil de Ballan-Miré / St Genouph. L'aménagement conciliant usages, efficacité du dispositif pour poissons et kayakistes et maîtrise des coûts est prévu pour 2025.

Les affluents ne sont pas en restant. Le **Petit Cher** à Tours a fait l'objet de travaux en 2023 et un nouveau tronçon sera restauré l'année prochaine. Dès 2025, vous pourrez profiter de panneaux explicatifs pour un cheminement - découverte - le long de la rivière. Plus en amont du territoire, le **Chézelles** (37 & 41), le **Sénelles** (41) et le **Trainefeuilles** (41) sont étudiés pour définir les actions d'amélioration de leur état. La forte implication des élus et des habitants montre que ces opérations sont attendues. Il pourrait s'agir de replanter des arbres sur leurs berges, traiter les obstacles qui gênent les écoulements, diversifier vitesses, fil de l'eau et habitats.

Et autour des rivières, d'autres espaces méritent notre attention. C'est le cas des **zones humides** par exemple : l'inventaire en cours vise leur préservation et la restauration des plus prioritaires : après l'Indre-et-Loire en 2024, c'est au tour du Loir-et-Cher d'être inventorié en 2025. D'autres zones tampons favorisent l'infiltration de l'eau, la biodiversité, ou encore limitent ruissellement et érosion des sols. Pour cela, le NEC apporte conseils et financements aux collectivités et exploitants agricoles pour planter des **haies**. Trois chantiers de plantations sont prévus cet hiver 2024-2025, dont un chantier participatif (contacter le NEC pour inscription).

Pour rappel, l'entretien des affluents du Cher doit être réalisé par les propriétaires riverains, légalement propriétaires des berges et de la moitié du lit. Le NEC se tient à disposition pour apporter conseils et accompagnements.

Partenaires du Contrat territorial « Cher canalisé et affluents » : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, les deux départements 37 et 41, les acteurs économiques, associations locales ainsi que les habitants du territoire



© NEC – Le Petit Cher restauré



© NEC – Réunion publique Etude Affluents

Contacts :

contact@le-nec.fr - 02 47 30 81 08 - www.le-nec.fr



Ambassadeurs de tri et contrôle des poubelles : apprendre à mieux trier ses déchets

Christelle et Jean-Michel, nos Ambassadeurs de tri, arpentent quotidiennement les rues des communes de notre territoire, pour opérer un **contrôle de contenu des bacs d'ordures ménagères (OMR)**.

Faire le tri de ses déchets est devenu un réflexe pour un bon nombre de foyers. Même si chacun essaie de faire de mieux en mieux, il y a parfois des matières ou des déchets sur lesquels on hésite... **Alors, recyclable ou pas ?**

Soucieux d'améliorer la qualité des gestes de tri, le SMIEEOM a mis en place cette opération de contrôle des bacs OMR afin **d'aider les usagers à mieux trier et augmenter la quantité des dépôts de recyclables** en colonnes de tri.

Merci pour l'accueil bienveillant que vous pourrez réserver à nos Ambassadeurs lors de leur passage près de chez vous !

Comment procèdent-ils ?

Parfois à deux, parfois seuls, toujours avant les tournées des camions de collectes des OMR, ils **contrôlent de visu la qualité du tri des déchets**.

Si les bacs contiennent des déchets recyclables, tels du papier, des emballages en carton/cartonnette, en plastique ou en métal, du verre, mais aussi **des déchets verts, des objets volumineux, des gravats ou des encombrants**, un **autocollant orange** est **apposé sur le bac**, spécifiant les erreurs de tri constatées.





CONTRÔLE DU CONTENU DE VOTRE POUBELLE

Le contenu de votre poubelle présente des déchets non conformes au règlement de collecte :

- des déchets verts
- des cartons
- des gravats
- des encombrants

→ à déposer en déchèterie

- des emballages
- du papier
- du verre

→ à déposer dans les colonnes de tri sélectif

autre : _____ → à déposer _____

Des déchets sont déposés en vrac à côté ou sur votre poubelle :

↳ Il vous est demandé de déposer ces ordures non recyclables à l'intérieur de votre poubelle afin qu'elles soient collectées.

Si vous ne tenez pas compte de ces remarques, votre poubelle ne sera pas collectée lors de notre prochain contrôle.

Pour toute information complémentaire concernant la collecte des déchets, consultez notre site www.smieeom.fr, ou contactez notre ambassadeur du tri au 06 68 60 55 18 ou 06 63 14 98 45

SMIEEOM Val de Cher - 22 rue de Cahen - 41110 SREY - www.smieeom.fr



Une visite de contrôle est opérée quelques semaines plus tard.

•les erreurs ont disparu, tout s'arrange 👍

•les erreurs persistent, le bac ne sera pas collecté 🙄

Il suffira alors de déposer les déchets qui ont été orientés vers la mauvaise destination **dans le bon contenant** (poubelle OMR, colonne de tri ou déchèterie) et de présenter à nouveau le bac correctement rempli, lors de la collecte suivante.

Comment mieux trier ?

Pour toute question sur le tri des déchets, **Christelle et Jean-Michel sont aussi à votre service pour y répondre.** Il suffit d'aller à leur rencontre lorsqu'ils se déplacent dans votre commune.

Il est aussi possible de consulter le site www.smieeom.fr, de nous écrire sur info@smieeom.fr ou d'appeler le **02 54 75 76 66**.



Caractérisation sur les ordures ménagères (OMR)

Dans le cadre d'une campagne nationale de caractérisation menée en 2024 par CITEO, le SMIEEOM Val de Cher a été choisi pour accueillir le bureau d'étude Verdicité en charge de cette mission. Une première caractérisation s'est déroulée au centre de transfert de Choussy courant septembre.

Qu'est ce que la caractérisation sur les OMR?

Des échantillons d'ordures ménagères sont prélevés lors du vidage des bennes de collectes OMR au centre de transfert. Le personnel du bureau d'étude procède ensuite manuellement au tri des sacs poubelles, pour évaluer la part des emballages ménagers et des papiers dans l'échantillon prélevé.

Pour quel objectif?

Il s'agit d'identifier les collectivités dont la performance de collecte sélective est insuffisante, afin de pouvoir appliquer un dispositif de bonus-malus sur les soutiens financiers qu'elles perçoivent. C'est aussi un moyen de mieux connaître l'engagement citoyen de chacun des foyers de notre territoire sur les gestes de tri.

Quels résultats ?

Cette étude est en cours, une 2nde caractérisation aura lieu en décembre. Les résultats finaux seront communiqués par le bureau d'étude en 2025.





COMMENT DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ?

- Contactez l'établissement le plus proche de chez vous (voir ci-dessous)
- Une équipe de la PJJ vient à votre rencontre pour faire connaissance.
- Vous convenez ensemble de la mise en place d'un accueil : en semaine, le week-end, pendant les vacances scolaires ou pour quelques mois... selon vos disponibilités.
- L'éducateur en charge du suivi d'un jeune, qui correspond aux modalités d'accueil que vous envisagez, prend contact avec vous.
- Un premier échange permet d'organiser son accueil à votre domicile. **Vous signez ensuite une convention avec l'établissement** en charge du suivi du jeune, afin de fixer le cadre de votre intervention, votre rôle et la durée de l'accueil.
- Vous bénéficiez d'un soutien 24h/24 tous les jours de la semaine, et aussi souvent que nécessaire, des professionnels de la PJJ en charge du suivi éducatif du jeune accueilli.
- Vous percevez une indemnisation journalière de 45 euros net d'impôt par jeune accueilli. La PJJ prend en charge les frais annexes (transport, vêtements, scolarité, activités...).

Pour plus d'informations, contactez :

Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Touraine Berry
 17 rue de la Dolve, 37000 Tours
 02 46 67 37 20 – dtpjj-tours@justice.fr



JusticeRecrute.fr

Illustration de la PJJ - 02 46 67 37 20 - dtpjj-tours@justice.fr



Vous avez tout pour devenir FAMILLE D'ACCUEIL DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



Accueillez un adolescent suivi par la justice en semaine, le week-end ou pendant quelques mois pour l'aider à construire son avenir. Soutien 24 h/24 par des professionnels et indemnisation (45 €/jour)

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

Elle assure le suivi et la prise en charge des mineurs ayant commis des infractions.

Sa mission : éduquer, protéger et insérer les adolescents en conflit avec la loi et lutter contre la récidive.

À QUOI SERT UNE FAMILLE D'ACCUEIL ?

Lorsqu'un juge considère qu'un mineur ne peut plus vivre dans son environnement quotidien, souvent à l'origine de son parcours délictueux, il peut demander à ce que ce jeune soit placé, c'est-à-dire qu'il puisse vivre en dehors de son domicile familial, le temps de sa prise en charge par la PJJ.

Pour certains jeunes, se retrouver dans une structure d'hébergement collectif n'est alors pas une solution adaptée, alors qu'un cadre de vie à dimension familiale peut favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Tout le monde peut être

FAMILLE D'ACCUEIL !

À condition :

- d'avoir un casier judiciaire vierge,
- d'avoir une chambre libre et aménagée pour que le jeune puisse avoir un espace privé,
- que l'ensemble des membres du foyer soient d'accord pour accueillir un jeune.



QUI PEUT DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL ?

Qu'importe votre âge ou vos revenus, vous pouvez devenir famille d'accueil !

Femme ou homme, célibataire ou en couple, avec ou sans enfant(s), en appartement ou en maison, en milieu rural ou urbain... Il suffit d'accepter d'accueillir à son domicile des jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse. Cet accueil est modulable (semaine ou week-end, vacances scolaires...).

FAUT-IL SUIVRE UNE FORMATION ?

Pas besoin de diplômes, il faut avant tout faire preuve de qualités relationnelles, avoir le sens des responsabilités, de l'écoute, de la patience...

Les jeunes accueillis ont besoin de personnes solides et disponibles, capables de comprendre leur situation parfois complexe et de s'y adapter.

QUEL EST LE RÔLE D'UNE FAMILLE D'ACCUEIL ?

Être famille d'accueil, pour un jeune suivi par la PJJ, ce n'est pas se substituer à sa famille !

Le rôle de la famille d'accueil est d'offrir un cadre de vie sécurisant et structurant à un mineur suivi par la justice afin qu'il puisse construire son avenir dans les meilleures conditions possibles.

La famille d'accueil assure l'hébergement, le couvert, l'accompagnement du jeune dans ses déplacements. Elle lui offre des repères de vie quotidienne, une expérience de « vivre ensemble ».

24h/24

Les familles d'accueil bénéficient d'un accompagnement des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse en charge du suivi éducatif du mineur qu'elles accueillent.

Elles peuvent s'appuyer sur une permanence éducative (éducateurs, psychologues), disponible tous les jours de l'année, 24 h/24.

45 €/jour

Les familles d'accueil de la PJJ perçoivent une indemnisation à hauteur de 45 euros par jour et par jeune. Cette somme n'est pas imposable. Le reste des dépenses (transport, habillement, soins, etc.) est pris en charge par la PJJ.





Solutions de téléassistance N°1 en France*

Vivez serein, nous sommes là 24h/24 et 7j/7.

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose des offres adaptées à vos besoins.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile :

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou d'un médaillon, **Activ'zen** s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle. Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul.

En complément de son équipement de base, Présence Verte vous propose également un détecteur automatique de chute brutale et un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistance ainsi qu'un coffre à clefs sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile et lors de vos déplacements :

Activ' mobil s'adresse à toute personne souhaitant se sentir rassurée à domicile mais également à l'extérieur. Soit par appui, soit automatiquement en cas de chute lourde, vous serez géolocalisé et secouru.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50%. Des prises en charge sont également possibles par les caisses de retraite ou le conseil départemental dans le cadre de l'APA. Des tarifs préférentiels avec des communes conventionnées et partenaires sont également possibles.



N'attendez plus, contactez votre agence **Présence Verte Touraine**

19 avenue de Vendôme, 41000 Blois - 02.54.44.87.26

Email : pv41@presenceverte.fr

Site internet : www.presencevertetouraine.fr

*N°1 en nombre de contrats sur le marché de la téléassistance aux particuliers.



Document à caractère promotionnel

UN SERVICE DE TÉLÉOPHTALMOLOGIE DANS VOTRE CENTRE OPTIQUE COMPTOIR VISUEL

L'expertise technique et l'innovation à votre service

FACILITER VOTRE ACCÈS AUX SOINS

TÉLÉCONSULTEZ UN OPHTALMOLOGUE ICI, CHEZ VOTRE OPTICIEN

Pour faciliter votre accès aux soins, nous avons équipé les centres optiques Comptoir Visuel de Romorantin et de Vendôme d'une table de téléophtalmologie développée par l'entreprise Tessan.

Nous vous permettons ainsi de réaliser un examen de vue complet via une téléconsultation d'ophtalmologie assurée par un professionnel de santé habilité.

L'examen est à destination des personnes âgées de 16 à 70 ans, sans grosse pathologie, pour les lunettes et le renouvellement de lentilles.



UN DISPOSITIF HAUTE TECHNOLOGIE, CONNECTÉ ET INNOVANT



EXAMENS DE LA VUE
DÉPISTAGE SANTÉ



ORDONNANCE SI NÉCESSAIRE
BILAN DE CONSULTATION



DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ BASÉS EN FRANCE

Les professionnels de santé Tessan sont tous inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins de France et disposent d'un numéro Adeli permettant le remboursement de la consultation. Ils sont également conventionnés secteur 1 et ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires.

LES CENTRES OPTIQUES COMPTOIR VISUEL

Besoin d'un examen de vue complet ?
Prenez contact avec votre centre optique



ROMORANTIN

9 RUE GEORGES CLÉMENTEAU
TÉL. : 02 54 76 33 80



VENDÔME

1 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
TÉL. : 02 54 73 11 59

UN PARCOURS SIMPLE

Votre examen en 15 minutes

1. **PRISE DE RENDEZ-VOUS**
Prenez rendez-vous auprès de votre centre optique Comptoir Visuel
2. **JOUR DE L'EXAMEN**
Présentez-vous avec votre carte Vitale et une carte de paiement*.
3. **AUTONOMIE ET SECRET MÉDICAL RESPECTÉS**
Une fois installé(e) vous évoluez de façon autonome. Vos données de santé sont protégées grâce à la mise en place de la table dans une salle dédiée.
4. **TÉLÉCONSULTATION**
Le professionnel de santé habilité vous guide et pilote à distance les appareils pour la réalisation d'un examen visuel approfondi.
5. **PRESCRIPTION ET DOSSIER MÉDICAL**
À l'issue de la téléconsultation, votre bilan et votre ordonnance (si nécessaire) sont disponibles dans votre espace personnel et sécurisé.
6. **CONSEILS ADAPTÉS**
Nos équipes sont à votre disposition pour vous assister et vous conseiller dans le choix de votre équipement optique.

*Le règlement s'effectue via un espace sécurisé.

Comptoir Visuel
OPTICIENS

Mutuelle Familiale des Caisses Sociales régie par le code de mutualité, soumise aux dispositions du Livre III de ce même code et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 442 609 897. Siège social : 6 rue Galliéni 41200 La Chaussée Saint-Victor. Crédits photos : iStock, MPDS. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Sécurisez et rentabilisez votre projet locatif avec l'Agence Immobilière Sociale SOLIHA Centre-Val de Loire



VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS BIENS LOCATIFS

Contactez SOLIHA
Agence Immobilière Sociale
Centre-Val de Loire

02 54 55 51 28

Antenne du Loir et Cher

SOLIHA
AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CENTRE VAL DE LOIRE



UN CONSEILLER LOGEMENT VOUS RÉPOND

Accompagnement au montage
du dossier de conventionnement ANAH (souhaité mais non obligatoire)

Prise de rendez-vous pour
une visite du bien (décence,
DPE : étiquette C/D visée)

Calcul du loyer (selon surface)

Proposition du mandat de
gestion si critères respectés (1)



L'AGENCE GÈRE VOTRE BIEN

Recherche de locataires
aux revenus modestes

Gestion locative adaptée

Notre association recouvre
le loyer auprès du locataire
et vous le reverse chaque
mois déduction faite
des frais d'honoraires.

(1) Typologie, localisation et
performance thermique du bien

LES AVANTAGES POUR LES PROPRIÉTAIRES D'UN LOGEMENT LOCATIF, OCCUPÉ OU VACANT

- 1 **UNE GESTION LOCATIVE DÉLÉGUÉE DU BIEN**
 - Recherche de locataires
 - Constat d'état des lieux
 - Contrôle permanent du règlement de loyers
 - Suivi de l'entretien des logements et des travaux de réparation
- 2 **UNE RÉDUCTION D'IMPÔT**
 - Réduction d'impôt de 20 à 65% des revenus locatifs
- 3 **UNE GARANTIE DE LOYERS**
 - Dispositif gratuit de caution VISALE® en cas d'impayés de loyers et de charges
 - Garantie dégradation immobilière et protection juridique

1 UNE GESTION LOCATIVE DÉLÉGUÉE DU BIEN

« L'agence s'occupe de tout ! »

- Gestion Locative Adaptée (visite, suivi, lien avec les partenaires sociaux...)
- Mise en location du bien (bail, état des lieux, modalité du règlement...)
- Envoi des avis d'échéance, encaissements, relances, plan d'apurement...
- Suivi des réclamations (techniques, troubles...)
- Envoi de Comptes Rendus de Gestion mensuels au propriétaire

2 UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR VOS REVENUS

Réduction d'impôt appliquée pour tout logement neuf ou ancien, avec ou sans travaux, conventionné avec l'ANAH (engagement de 6 ans), à usage d'habitation principale du locataire.

Le taux de la réduction d'impôt varie selon le niveau de loyer conventionné retenu :

- Intermédiaire (Loc 1) : 20% ■ Social (Loc 2) : 40% ■ Très social (Loc 3) : 65%

UNE PRIME ANAH JUSQU'À 3 000 €

- Prime de 2 000 € pour tout nouveau logement conventionné social ou très social et géré par l'Agence Immobilière Sociale
- Prime de 1 000 € supplémentaire pour tout logement inférieur ou égal à 40 m²

3 DES GARANTIES GÉRÉES PAR L'AGENCE

Cautlon VISALE[®] Impayés *Gratuite pour les propriétaires*

- Garantie de loyer de 36 mois sur toute la durée du bail quelles que soient les ressources du locataire

Garantie dégradation + protection juridique

- Indemnisation d'une partie des dégradations (maxi 7 500 €)
- Protection juridique (maxi 10 000 € prise en charge)

TARIFICATION

- Frais d'honoraires : 7,5% loyer + charges
- Frais de mise en location : 400 € (partagés entre le propriétaire et le locataire)
- Assistance au conventionnement ANAH sans travaux : forfait de 125 €
- Garantie dégradation + protection juridique : 1% loyer + charges

SOLIHA AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Loc'Avantages
La réduction d'impôt qui profite à tous



ANTENNE DU LOIR ET CHER
26 avenue de Verdun
41000 Blois
02 54 55 51 28 - ais41@solihha.fr

MOMENT DE DÉTENTE

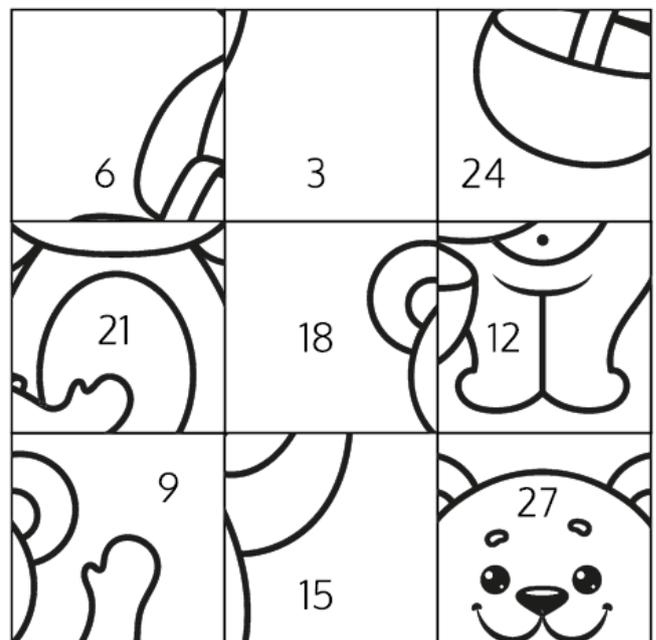
Trouve 5 différences entre le dessin de droite et celui de gauche. Entoure-les.



Lululataupe.com

Découpe les cartes numérotées puis colle-les au bon endroit sur la grille pour reconstituer le puzzle.

3x6	3x9	3x3
3x2	3x7	3x5
3x8	3x4	3x1



MOMENT DE DÉTENTE

Mots fléchés

MONNAIE MEXICAINE MONNAIE ESPAGNOLE	CLOISON LIMITE	MÉCRÉANT SOUS LE PIED	SOMMET	CONVENABLE MONNAIE ROUMAINE	COUETUMES MONNAIE DU CAP-VERT
			PLANTE PURGATIVE		
AGENDAS MONNAIE RUSSE					VOLUMES DE BOIS
			OTTOMANS JOUE À MILAN		
VILLE D'ITALIE	HUMOUR MORDANT ÉTAT AMÉRICAIN			OBTINT AVERSE	
			CACHÉE	ORGANISATION INTERNATIONALE	
DÉCHIRÉE	SOURCE DE CARBURANT	VOIX PUISSANTE MONNAIE DU BRÉSIL			
			PARTICULE PROVINCE IRLANDAISE		LE DERRIÈRE
INTERJECTION MONNAIE AMÉRICAINNE		NON BLANCHE OEUF DE POUX		CARTE À JOUER OBSTACLE	
			ROYAUME D'ESPAGNE GRUGÉ		MONNAIE AU MAGHREB
MONNAIE CHINOISE	TRÈS DÉVOUÉES ASSEMBLER			LE MIDI ÉTAT AMÉRICAIN	
		COSTUME DE SCÈNE ORIENT		NOTE GRANDE ÉCOLE	
PLUTÔT RICHES	SUPPORT DE BALLE CONNU		TEMPS CHAUD BERYLLIUM		LONGUEUR CHINOISE
			REMUER		
MALPOLI				DÉTESTER	

Sudokus

2	9			5	8		
5			3	2			1
				7	2		
		2		4			8
	7						9
4				3		1	
		4	8				
1				7	4		5
		9	6				7
							2

	2			8			5	
			6		1		3	
				9			8	6
1					3	5	4	
	5		1		7		6	
	4	8	9					7
5	1			3				
	9		2		5			
	3			1				2

SOLUTIONS CHÉM'INFOS N°16

Sudokus

5	4	3	9	2	1	8	7	6
2	1	9	6	8	7	5	4	3
8	7	6	3	5	4	2	1	9
9	8	7	4	6	5	3	2	1
3	2	1	7	9	8	6	5	4
6	5	4	1	3	2	9	8	7
7	6	5	2	4	3	1	9	8
4	3	2	8	1	9	7	6	5
1	9	8	5	7	6	4	3	2

Mots mêlés

La phrase-mystère est : *la ville qui ne dort jamais* (New York)

8	7	6	5	4	3	1	9	2
5	4	3	2	1	9	7	6	8
2	1	9	8	7	6	4	3	5
1	9	8	7	6	5	3	2	4
4	3	2	1	9	8	6	5	7
7	6	5	4	3	2	9	8	1
3	2	1	9	8	7	5	4	6
6	5	4	3	2	1	8	7	9
9	8	7	6	5	4	2	1	3

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	R	E	S	I	S	T	A	N	C	E
II	E	N	T	R	O	U	V	E	R	T
III	P	U	R	I	T	A	I	N		H
IV	U	R	E	S		N	A	N	A	N
V	T	E	S		A	T	T	I	L	A
VI	A	S	S	U	R	E	E		L	R
VII	T	I	A	N	S		U	B	A	C
VIII	I	E	N	A		K	R	A	C	H
IX	O		T	U	A	I		T	H	I
X	N	E	E	S		R	O	S	E	E

Publication
Mairie de Chémery
59, Rue Nationale
41700 CHEMERY

Directeur de la Publication : Anne-Marie THEVENET, Maire
Rédaction – réalisation : Mairie de Chémery
Imprimeur : ISF – 2, rue des Onze Arpents – 41000 BLOIS
Dépôt légal à parution 522 exemplaires

ISSN 2493-7509